



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-835

PUBLIÉ LE 29 NOVEMBRE 2022

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2022-11-28-00009 - ARRETE N° 2022-01394?? Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement?? (1 page)	Page 3
75-2022-11-28-00006 - ARRETE N° 2022-01395 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)	Page 5
75-2022-11-28-00007 - ARRETE N° 2022-01396 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)	Page 7
75-2022-11-28-00008 - ARRETE N° 2022-01397 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)	Page 9

Préfecture de Police

75-2022-11-28-00009

ARRETE N° 2022-01394

Accordant des récompenses pour actes de
courage et de dévouement

Paris, le 28 NOV. 2022

ARRETE N° 2022-01394

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée au **Sergent-chef Joffrey DIRAND**, né le 17 août 1989, affecté au sein de la 10^{ème} compagnie d'incendie et de secours de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Laurent NUÑEZ

Préfecture de Police

75-2022-11-28-00006

ARRETE N° 2022-01395 Accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 28 NOV 2022

ARRETE N° 2022-01395

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à **M. Baptiste DEPRET**, né le 17 janvier 1997, gardien de la paix affecté au sein de la Direction de l'ordre public et de la circulation.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Laurent NUÑEZ

Préfecture de Police

75-2022-11-28-00007

ARRETE N° 2022-01396 Accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 28 NOV 2022

ARRETE N° 2022-01396

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

Des médailles pour actes de courage et de dévouement sont décernées aux gardiens de la paix affectés au sein de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne dont les noms suivent :

A l'échelon «argent de 2ème classe» :

- **M. Vincent DUMONT**, né le 13 novembre 1992 ;
- **M. Fabian GOLDONI**, né le 14 avril 1997.

A l'échelon «bronze» :

- **M. Nathan BOUCARD**, né le 31 juillet 1991 ;
- **M. Gary JUTTIN**, né le 11 août 1994 ;
- **M. Bryan KORNER**, né le 22 janvier 1997.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Laurent NUÑEZ

Préfecture de Police

75-2022-11-28-00008

ARRETE N° 2022-01397 Accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 28 NOV 2022

ARRETE N° 2022-01397

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à **M. Alexandre PILON**, né le 25 janvier 1983, brigadier-chef de police affecté au sein de la Direction régionale de la police judiciaire de Paris.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Laurent NUÑEZ